

11 jan 2013 -15:58

Appartient à Conseil des ministres du 11 janvier 2013

Prime annuelle à la formation continue pour les praticiens de l'art infirmier

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique Laurette Onkelinx, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal qui vise à octroyer une prime annuelle à la formation continue aux praticiens de l'art infirmier.

Le Conseil des ministres avait prévu de soutenir la formation permanente des infirmiers à domicile dans le cadre du Plan d'attractivité de la profession infirmière adopté en septembre 2008.

Cette prime s'élèvera à 175 euros par an et pourra être octroyée aux salariés ou indépendants travaillant à titre principal dans les soins à domicile et qui bénéficient de l'intervention INAMI dans les coûts d'un logiciel.

Le praticien devra en outre pouvoir attester avoir suivi une formation accréditée de minimum 5 heures lors de l'année concernée par la demande, parmi lesquelles 2 heures sur la nomenclature des soins de santé ou d'autres réglementations spécifiques au secteur des soins infirmiers à domicile, les formations autres concerneront les pratiques de soins propres à chaque infirmier.

Cette mesure entre en vigueur au 1er janvier 2013 et concernera les formations suivies depuis 2011. Elle pose un premier pas vers un système d'accréditation pour les infirmiers à domicile en Belgique et vise à soutenir une amélioration de la qualité des soins.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Mme Laurette Onkelinx, Vice-Première ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargée de Beliris et des Institutions culturelles fédérales

Rue du Commerce 78-80

1040 Bruxelles

Belgique

+32 2 233 51 11

<http://www.laurette-onkelinx.be/>